



COMPOSITION DES JURYS  
UFR STAPS  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;  
VU les arrêtés du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles Parcours Animation du football est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 et pour les 3 délibérations - semestre 1, semestre 2 et session 2 :

**Président : Guillaume PERREAU-NIEL**

**Membres :**

Hervé ASSADI  
François OUSSET  
Pascal KOWALIK  
Franck TAIANA  
Cédric BÉJUY

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté est par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 12 novembre 2024

**Hervé ASSADI**  
Directeur de l'UFR STAPS-Université de Bourgogne  
3, allée des stades universitaires-EP 27877  
21078 DIJON/CEDEX  
Tél. : 03 80 39 67 11  
herve.assadi@u-bourgogne.fr